VIE ASSOCIATIVE

CLUB 3e ÂGE «LA RECRE»

Il y a quelques temps l'école maternelle était à la recherche de chemises afin de confectionner des blouses pour les enfants. Un appel au don a été fait au Club du 3° âge de Devecey «La Recré».

Les papys et mamies ont répondu avec générosité à cet appel.

Pour les remercier, la classe de grande section de l'école maternelle est allée pousser la chansonnette au repas de fin d'année du Club, le jeudi 29 juin après-midi.

Les enfants ont été une fois de plus gâtés. Bonbons, boissons et beignets avaient été préparés pour leur plus grand bonheur.

Petits et grands ont apprécié cet échange intergénérationnel et ont pris rendez-vous pour l'année prochaine !

La Mairie est à votre service :
Tél. : 03 81 56 83 63
Mail : mairiedevecey@wanadoo.fr
Site internet : www.devecey.fr

AGENDA

AOUT 2017

28 Hand Club Val de l'Ognon
Tournoi de pétanque
Halle

SEPTEMBRE 2017

01 Amicale des Donneurs de sang
Don du sang
Salle Develçoise

03 Fête du village
Halle

24 Amicale Sapeur Pompier Moncey
Loto
Salle Develçoise

30 Amicale Parents d'Elèves
Vide dressing
Salle Develçoise

OCTOBRE 2017

07 Mariam
Repas dansant
Salle Develçoise

14 Comité des Fêtes
Duende Flammenco
Salle Develçoise

28 Les Boursicoteurs
Bourse aux jouets
Salle Develçoise

Directeur de la publication : Michel Jassey - Comité de rédaction : Caroline Brun, Mireille Chevroulet, Laëtitia Larroche, Frédérique Martin, Brahim Sedki. Impression : Par nos soins – 770 exemplaires – Distribution : par nos soins

Flash Info Devecey

Juillet 2017

N°9

L'édito

Chères Develçoises, chers Develçois,

L'été fait suite à une longue période électorale, et avec la canicule le parc nous invite à profiter de ses ombrages.

Ce magnifique espace, à la disposition de tous les Develçois et de leurs amis est aussi le théâtre d'incivilités, comme l'ensemble de la commune : poubelles brulées, détritus qui jonchent le sol, tags…..

Ces comportements sont intolérables et font l'objet d'une plainte systématique vers la gendarmerie. Une étude est en cours pour envisager le recours à des caméras de surveillance. La qualité de notre environnement est de la responsabilité de chacun et j'appelle les habitants à signaler à la mairie tout acte répréhensible dont il pourrait être témoin dans les meilleurs délais.

Ces quelques points négatifs ne doivent pas minimiser le succès de la kermesse des écoles et le bel investissement des élèves, de leurs enseignants et des parents d'élèves ; ainsi que celui de la fête de la musique dont l'école de musique a assuré le fil rouge avec talent et enthousiasme.

Bravo à vous et merci.

Je veux m'adresser aux « Grands Bisontins » ; la mutualisation, à l'échelle de la CAGB produit des effets mesurables :

- la possibilité de co-financements européens pour des projets d'aménagements,
- un diagnostic de notre système d'éclairage qui vient notamment de valider les poteaux de l'éclairage du terrain de football que nous pensions défaillants,

et si demain nous validons notre mutation d'une communauté d'agglomération à une communauté urbaine, alors à titre d'exemple le prix de l'eau baissera pour les Develçois.

Je ne manquerai pas de vous informer de toutes ces perspectives.

Notre équipe reste engagée et enthousiaste.

Je souhaite à chacune et chacun un bel été.

Votre Maire,

FINANCES

La dissolution de la Communauté de Communes Dame Blanche et Bussière, l'intégration dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et par conséquence la reprise de la compétence scolaire, péri et extrascolaire ont influé sur le budget communal.

Autres éléments importants : la baisse des dotations de l'État et des recettes de fiscalité des entreprises, conjuguée à un endettement conséquent.

La baisse des recettes de la commune entre 2013 et 2017 est de **120 000 € environ**.

Jusqu'à 2016, la fiscalité communale n'a été augmentée que de la hausse mécanique des bases d'imposition fixée par l'État, soit 15 000 €.

Les taux de fiscalité de Devecey sont inférieurs à ceux de communes de taille équivalente. Les élus ont choisi, depuis plusieurs années, de maintenir les taux car nos bases sont plus élevées que celles de ces mêmes communes. (Le calcul des recettes est la multiplication des bases par les taux votés par le Conseil Municipal).

Le maintien des taux de fiscalité à un niveau bas devenait impossible et réduisait fortement la capacité d'investissement de la commune.

La reprise de la compétence scolaire imposait également la hausse de la fiscalité (en 2013, le transfert à la CCDBB s'était traduit par la neutralité fiscale pour le contribuable entre la baisse des taux de la commune et la hausse de ceux de la CCDBB).

La Direction Générale des Finances Publiques a calculé les taux de neutralité fiscale pour les communes qui intégraient la CAGB (hors compétence scolaire).

Pour Devecey, ceux-ci étaient :

- TH (Taxe Habitation) : 6,05 %
- TFB (Taxe Foncière Bâti) : 8,82 %
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâti): 13,62 %

La fiscalité des entreprises est encaissée par la CAGB qui la restitue ensuite à la commune sous forme d'une attribution de compensation.

Celle-ci a permis à la commune de percevoir 138 000 € supplémentaires sur la part départementale.

Le conseil municipal a calculé l'augmentation nécessaire au fonctionnement des écoles et du périscolaire et dégagé une petite capacité d'autofinancement à partir du taux de neutralité. Les taux votés pour 2017 sont :

- **TH : 7,26 %**
- **TFB : 10,58 %**
- **TFNB : 16,34 %**

Les taux de la CAGB sont :

- **TH : 9,59 %**
- **TFB : 1,28 %**
- **TFNB : 1,17 %**

Un calcul d'imposition 2017 sur la TF et la TH (communale et communautaire) a été réalisé à partir de la situation réelle de 2 contribuables develçois.

L'augmentation pour ces contribuables est en moyenne de 125 € et pourra être variable en fonction de la situation de chacun.

NOS ENFANTS

LES NOUVELLES POUR LA RENTREE 2017

Le grand jour est arrivé, la cloche a sonné, l'école est finie pour Francoise Jalliot institutrice depuis 1978 et arrivée à l'école maternelle de Devecey en 1992 pour en prendre la direction en 2010.

Nous la remercions pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années et lui souhaitons une très belle retraite.

De ce fait, l'école élémentaire et l'école maternelle se regrouperont pour former l'école primaire de Devecey dont la direction sera assurée par Mr Bureau et sera composée de quatre classes en élémentaire et trois classes en maternelle.

Fête des écoles le vendredi 23 juin 2017

VIE ASSOCIATIVE

COMITE D'ANIMATION

Ce comité est ouvert à toute personne désirant participer aux festivités communales , s'associant ainsi aux élus de la commission «vie associative», sous la responsabilité de Laetitia LARROCHE, adjointe au maire.

Ces manifestations sont principalement celles de la Fête Nationale (13 juillet) et de la fête du village (1er dimanche de septembre et fête de la musique).

Les volontaires peuvent aider à l'intallation, à l'organisation et biensûr apporter leurs idées et propositions. Si vous souhaitez le rejoindre, prenez contact avec la mairie par téléphone ou mail.

FÊTE DU VILLAGE

Elle se tienda cette année le dimanche 3 septembre sur le thème des énergies renouvelables.

Les inventeurs et bricoleurs écolos peuvent contacter la mairie.

Nous serions ravis de les mettre à l'honneur lors de cette journée.

Le repas sera conçu par la Pizzeria Maccenzo et la boulangerie Au Grain de Blé avec des produits issus du circuit court.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription au repas. Bulletin à retourner en Mairie avant le 26 août 2017.

Venez nombreux !!

INFORMATIONS MAIRIE

CHIENS DANGEREUX : OBLIGATIONS

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories :

CATÉGORIE 1 : Staffordhire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls), Mastiff ou Tosa. Il s'agit de chiens **non inscrits LOF (Livre des Origines Françaises)**

CATÉGORIE 2 : Staffordshire Terrier, American Staffordshire Terrier, Tosa et Rottweiller. Il s'agit de **chiens inscrits LOF.**

Les personnes suivantes sont dans l'interdiction de détenir un chien de 1re ou 2nde catégorie :

- mineurs ;
- majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge) ;
- personnes condamnées pour crime ou délit et inscrites au bulletin n°2 ;
- personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Une personne voulant avoir un chien pouvant être dangereux doit suivre une formation pour obtenir une attestation d'aptitude.
Cette attestation est nécessaire pour demander un permis de détention (à la charge du propriétaire).

EVALUATION COMPORTEMENTALE DU CHIEN :
Les chiens de plus de 8 mois et de moins de 12 mois doivent faire l'objet d'une évaluation comportementale. L'évaluation est faite par un vétérinaire qui apprécie le niveau de dangerosité du chien. Les frais sont à la charge du propriétaire.

PERMIS DE DETENTION : Le permis est délivré par arrêté municipal. Le titulaire du permis doit le retirer en mairie muni de l'original du passeport européen pour animal de compagnie de son chien. Le maire peut refuser la délivrance du permis, si les résultats de l'évaluation comportementale du chien le justifient.

SANCTIONS : Le défaut de présentation par le propriétaire est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. L'absence de permis pour la détention pouvant être dangereux est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.
Dans ce cas, le maire met en demeure le propriétaire. Il a un mois pour régulariser la situation.

À défaut de régularisation, le chien peut être placé en fourrière, euthanasié ou confisqué.

BORNE DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le marché français des véhicules 100 % électrique a franchi le cap des 100 000 immatriculations depuis 2010.

La France devient ainsi le premier pays européen à atteindre un tel parc de véhicules zéro émission.

Le SYDED (Syndicat mixte d'énergies du Doubs) prévoit l'installation d'une cinquantaine de bornes dans tout le département, dont notre commune, qui devra s'acquitter de 25 % du montant de l'installation, soit environ 2500 €.

Les bornes retenues sont fabriquées en Côte d'Or et installées par une entreprise bisontine.

Chaque borne est équipée de deux branchements permettant de charger deux véhicules en même temps, avec deux niveaux de charge différents : 80% en une heure ou 30 % en une vingtaine de minute.

Elles sont également équipées de deux prises domestiques pour vélo ou scooter électrique.

La recharge sera payante, facturée au temps passé soit 4€/heure, décompté à la minute de charge, et pourra se faire soit par une carte de recharge, soit par un smartphone, et ce partout en Europe, Suisse comprise.

CRÈCHE, CRÉATION D'UN SYNDICAT

Un principe de gouvernance sous forme de syndicat réunissant 6 communes se précise et devrait être opérationnel à partir du 1er septembre 2017. Le service de crèche à destination de la population de notre territoire sera donc pérennisé.

Suite à la dissolution de le Communauté de Communes de la Dame Blanche Bussière, il avait été envisagé que la gouvernance de la crèche revienne aux 9 communes qui avaient été à l'origine de ce projet (les 9 communes qui composaient la Communauté de Communes de la Dame Blanche).

Soucieux de la pérennité de ce service dans un budget raisonné, le Maire de Devecey s'était positionné en chef de file pour imaginer une gouvernance mutualisée aux 9 communes. Ainsi, Devecey a proposé une convention de syndicat aux 8 autres communes (intégrant les crèches de Devecey et Vieilley), avec des perspectives budgétaires précises pour chaque membre.

Après plusieurs mois de délibérations, les conseils municipaux de 6 communes sur 9 ont donné un accord favorable au projet de syndicat. Cependant, le projet financier du syndicat était fondé sur la participation de 9 communes et non 6. Devecey a alors proposé des ajustements financiers permettant aux maires ayant obtenu l'accord de leurs conseils municipaux de rester dans une enveloppe budgétaire à peu près similaire.

Ceux-ci ont adhéré au nouveau projet financier et ont pris l'engagement de le faire valider auprès de leurs conseils municipaux respectifs.

Ce syndicat réunira les communes de Devecey, Vieilley, Venise, Cussey sur l'Ognon, Merey Vieilley et Geneuille.

La convention précisera la participation financière de chaque commune en tenant compte d'une part fixe identique pour chaque membre et d'une part variable liée au nombre de familles issues de chaque commune.

Pour sa mise en place, nous attendons la décision du préfet affectant officiellement la propriété du bâtiment et du terrain à la commune de Devecey.

Rappelons que l'emprunt pour la construction du bâtiment a été remboursé intégralement par anticipation par la communauté de commune de la Dame Blanche Bussièredissoute au 1er janvier 2017 et qu'il ne restera à charge que le fonctionnement.

Il est à noter que la dissolution de notre ancienne communauté de communes nous amène à récupérer des « compétences » dont nous avons à revoir les modalités de gouvernance ou d'organisation.

Ces dossiers, qui demandent de l'expertise, de la vigilance sur les aspects budgétaires sont très mobilisant pour le Maire et l'équipe municipale.

Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissions d'avoir conservé un esprit communautaire pour la gestion de la crèche et que celle-ci se positionne comme un réel service de territoire.

NAISSANCE

- Noa TERRIBAS GARZON né le 2 mai 2017
- Victor SILVERI le 5 juin 2017

DÉCÈS

- Maryse PY le 24/04/2017
- Dolorès BLANCHOT le 11/05/2017
- Marie BRIOT le 25/06/2017
- Bernard RENEVIER le 27/06/2017

TRANQUILITE PUBLIQUE

DETERIORATIONS DES BIENS PUBLICS ET INCIVILITES

Agressions verbales, détériorations de biens dans l'espace public, nuisances sonores, rassemblements, tags, tables qui brûlent dans le parc, mais aussi problème d'irrespect des stationnements dans les lotissements : une liste non exhaustive de faits d'incivilité qui deviennent beaucoup trop récurrents ! Depuis quelques mois, des petits groupes d'individus s'introduisent dans les bâtiments communaux.

A chaque fois, ils dégradent le local et le squattent ... Citons ainsi :

- les annexes de la Halle,
- le cabanon du club de tennis au stade
- le local chaufferie de l'église.

Dernièrement, ce sont les murs de la halle du parc qui ont été taggés !!

D'autres groupes s'installent dans le parc pour un pique nique sur les tables du parc, plutôt sympathique me direz-vous ? Sauf quand le groupe laisse l'intégralité de ses détritus sur les lieux !

Malheureusement, ce sont des minorités qui oublient que les biens communs sont l'affaire de tous, tout comme la tranquillité.

A chaque dégradation, ce sont les agents municipaux qui ramassent et remettent en état. Les négligences et les provocations ont des répercussions négatives pour tous les develçois : sentiment d'insécurité, mécontentement général et surtout un coût financier important pour la commune et le contribuable.

Pour la totalité des méfaits, il n'a pas été possible de retrouver les auteurs. Nous entendons parfois des personnes qui prétendent avoir des informations sur ce qu'il s'est passé. Cependant ces informations ne font que circuler, elles n'aboutissent à rien de concret et efficace.

Si vous êtes témoin de ce genre de fait, appelez la gendarmerie, sinon contacter la mairie pour donner des informations précises de ce que vous avez vu. Toutes les informations sont transmises en gendarmerie. Plus ils disposent d'informations, mieux ils peuvent agir pour assurer le bien vivre de notre village.

La tranquilité est l'affaire de tous. Si nous sommes vigilants et rigoureux dans la transmission des informations, nous pourrons être efficaces. Mais nous ne pouvons pas le faire seuls !

Dégradation du moteur chambre froide (situé en haut du local)

Pots de fleur régulièrement vandalisés

Graffitis sur les murs de la Halle au parc

INFORMATIONS MAIRIE

HAIES ET ARBUSTES EN BORDURE DE VOIES PUBLIQUES - RAPPEL DE NOS OBLIGATIONS

En tant que riverains, nous avons pour obligation d'élaguer les arbres, les arbustes ou les haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Il est de notre responsabilité d'y veiller. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique ou alors de faire procéder aux travaux aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

A savoir, dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

FELICITATIONS A NOS CHAMPIONNES : LÉA DELORME ET LÉONIE BARBIER

Léa Delorme et Léonie Barbier, toutes deux develçoises et collégiennes à Châtillon-le-Duc, sont Championnes de France des moins de 15 ans en hand ball.

Un magnifique titre obtenu avec l'équipe du Comité du Doubs, qui réunit les meilleures filles du département.

Des filles initiées au hand par le Club du Val de l'Ognon qui confirme encore une fois son niveau d'excellence.

FORTES CHALEURS : INSCRIPTION AU REGISTRE PLAN CANICULE

En ce début d'été, la commune de Devecey tient un registre à destination des personnes âgées fragiles et des personnes handicapées vivant à domicile.

Peuvent s'inscrire :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées.

Les personnes désirant s'inscrire sur ce registre, ou inscrire un de leurs proches, peuvent s'adresser en mairie afin de compléter une fiche de renseignements (noms, coordonnées, personnes à prévenir en cas d'urgence ...).

Cette inscription est totalement confidentielle et gratuite. En cas de canicule, elle permet aux services municipaux de s'assurer par téléphone, et le cas échéant par visite au domicile que tout va bien.

Renseignements en mairie au 03 81 56 83 63.